Equipes labellisées 2015

La Ligue Nationale Contre le Cancer renouvelle, en 2014, son appel à projets destiné à apporter un soutien financier fort et pluriannuel à des équipes de haut niveau scientifique travaillant dans un domaine de la lutte contre le cancer. Le principe de la labellisation est d'apporter aux « équipes labellisées Ligue Nationale Contre le Cancer » les crédits de fonctionnement nécessaires à la réalisation de leur programme de recherche.

Les équipes sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets seront labellisées :

- **Pour une période de 5 ans pour les nouvelles équipes (équipe jamais labellisée). Le rapport d'activité en fin de 3ème année devra porter sur l'ensemble des 3 premières années et fera l'objet d'une attention particulière.**
- **Pour une période de 3 ans pour les équipes candidates à un renouvellement immédiat ou ayant déjà bénéficié d'une première labellisation par le passé quel que soit le temps écoulé, quel que soit le nom du porteur.**

La sélection s'effectuera en deux étapes :

- **Les équipes candidates doivent compléter une lettre d'intention à remplir sur le site internet de la Ligue entre le 20 Janvier 2014 et le 28 Février 2014.**
- **Les équipes dont la lettre d'intention aura été sélectionnée devront soumettre leur dossier complet entre le 15 Mai 2014 et le 10 Septembre 2014.**

Critères de sélection des équipes labellisées

Le porteur du projet

- Le porteur du projet doit avoir une activité de recherche en tant que **chercheur statutaire** d'un **Etablissement Public**, **enseignant chercheur** ou praticien hospitalier spécialisé en cancérologie. Il doit consacrer au **minimum 70%** de son temps effectif de recherche au projet proposé à la labellisation.
- Il doit être **le responsable de l'équipe** candidate à la labellisation.
- Cette fonction sera attestée par l'organigramme du laboratoire.
- **Son laboratoire, situé en France, doit être reconnu par un organisme national de tutelle.**

L'équipe candidate à la labellisation

- La taille de l'équipe candidate sera en adéquation avec l'ampleur du projet à réaliser. Elle comprendra un minimum de 5 personnes et un maximum de 15 personnes. L'équipe candidate à la labellisation comprendra :
  - le porteur du projet
  - un ou plusieurs chercheur(s) statutaire(s) (EPST ou université), de préférence
  - un ou plusieurs ingénieurs/techniciens de préférence
  - un ou plusieurs post-doctorants
  - un ou plusieurs doctorants.
- Les **post-doctorants** et les **doctorants** inscrits sur l'organigramme de l'équipe candidate à la labellisation devront consacrer **100 %** de préférence **de leur activité** au projet labellisé.
- Les Enseignants Chercheurs indiqueront **le pourcentage réel** de leur temps dédié au projet de recherche sur leur temps cumulé Enseignement et Recherche. A titre d'exemple, un Enseignant Chercheur qui consacre tout son temps de recherche au projet labellisé indiquera 50 % et non pas 100%.

© Ligue Contre le Cancer. Mise à jour du 29 novembre 2013.

- La qualité scientifique de l'équipe, et de sa structure, sera jugée sur la base des publications parues au cours des 3 dernières années.

Le projet de recherche

- Le projet de recherche proposé à la labellisation doit être **le projet principal** de **l'investigateur et des membres de son équipe.**
- Il doit se rapporter à **la cancérologie fondamentale, translationnelle, clinique, ou aux domaines de cancérologie abordés par l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales.**
- Il doit être original dans son objet et son approche, de haut niveau scientifique, ambitieux et réalisable par l'équipe.
- Le projet de recherche proposé à la labellisation **ne doit pas être financé,** pour sa part fonctionnement, en parallèle par une autre association caritative, fondation ou en réponse à un appel à projets régional de la Ligue.

Les moyens octroyés

- La subvention est destinée à couvrir des **frais de fonctionnement** (consommables et petit matériel). Les salaires, les gratifications et les frais d'acquisition de gros matériel d'équipement ne font pas partie de cet appel à projets.
- L'investigateur principal d'une équipe déjà soutenue par la Ligue pendant une ou plusieurs périodes de labellisation pourra postuler pour un renouvellement pour **3 ans supplémentaires**. La nouvelle demande sera évaluée en compétition avec les nouvelles équipes candidates. Les **contributions** originales et **majeures** obtenues par l'équipe pendant les périodes précédentes de labellisation, **dans le domaine de la cancérologie**, seront un critère essentiel pour l'obtention du renouvellement.

Engagements de l'équipe vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, l'investigateur principal s'engage :

- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins **80 %** des crédits dans l'année en cours.
- A remettre à la fin de chaque année un rapport financier détaillé, certifié conforme par l'agent comptable gestionnaire de sa subvention.
- A remettre un rapport scientifique d'étape à la fin de chaque année et un rapport définitif de synthèse à l'issue de la période de contrat.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à l'équipe par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué à son financement.
- A afficher clairement dans le laboratoire de l'équipe son partenariat avec la Ligue, ainsi qu'à l'occasion des publications, des communiqués de presse et des présentations écrites ou orales de ses travaux en mentionnant spécifiquement « Equipe Labellisée Ligue Contre le Cancer » dans la rubrique coordonnées des auteurs.
- A ne pas demander d'autres subventions de fonctionnement, à d'autres associations caritatives ou fondations sur le projet de recherche soutenu, ou en réponse à un appel à projets régional de la Ligue, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

Le formulaire internet de la Lettre d'Intention est accessible sur le site internet de la Ligue du 20 Janvier 2014 au 28 Février 2014.

© Ligue Contre le Cancer. Mise à jour du 29 novembre 2013.

Informations concernant le Dossier Complet

L'acceptation de la lettre d'intention sera notifiée à partir du **15 Mai 2014**. Le dossier complet devra être **soumis en ligne** (dans un document pdf **UNIQUE**) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention **ET** une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue pour **le 10 Septembre 2014 au plus tard**. Ce dossier devra comporter, **dans l'ordre indiqué**, les pièces suivantes :

1. La copie de la lettre d'intention.
2. Pour les équipes candidates à un renouvellement, le résumé des résultats majeurs obtenus au cours de la précédente labellisation (3 pages maximum).
3. Le projet de recherche détaillé (20 pages maximum).
4. Le CV du porteur du projet.
5. L'organigramme complet et détaillé de l'équipe candidate à la labellisation en indiquant clairement le pourcentage de temps consacré au projet par les membres de l'équipe (en % ETP). Pour les Enseignants Chercheurs, indiquer **le pourcentage réel** du temps dédié au projet de recherche sur le temps cumulé Enseignement et Recherche. A titre d'exemple, pour un Enseignant Chercheur qui consacre tout son temps de recherche au projet labellisé indiquer 50 % et non pas 100%.
6. La liste des publications de l'équipe candidate (à partir de 2011) dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
7. La liste des thèses soutenues dans l'équipe depuis 2010.
8. L'organigramme du laboratoire auquel est rattachée l'équipe, faisant apparaître les thèmes de recherche des différentes équipes.
9. Le budget annuel de l'équipe concernée mentionnant les dotations et contrats obtenus pour l'année 2015 par les membres de l'équipe, en indiquant la date de début et la date de fin des contrats.
10. Un budget prévisionnel pour l'année 2015 justifiant le montant de la subvention demandée.
11. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que si le dossier est retenu, le projet soutenu par la Ligue, ou **une partie** de ce projet, ne sera pas subventionné en parallèle **par une autre association caritative ou une fondation.**
12. L'accord du Directeur du laboratoire sur papier à en-tête.

Pour les points 5, 9 et 10, utiliser le modèle envoyé dans le courrier d'acceptation de la Lettre d'Intention.

*Tout **dossier électronique incomplet** ne sera pas évalué*

La copie papier du dossier complet devra être adressée

le 10 Septembre 2014 au plus tard

(cachet de la poste faisant foi) **:**

par courrier postal en **1 exemplaire non agrafé** à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Equipes Labellisées Ligue »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	**20 Janvier 2014**
Date limite de dépôt des lettres d'intention :	**28 Février 2014**
Résultats des lettres d'intention :	**15 Mai 2014**
Date limite de dépôt du dossier complet :	**10 Septembre 2014**
Date de réponse aux candidats :	**17 Décembre 2014**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche.
recherche@ligue-cancer.net

© Ligue Contre le Cancer. Mise à jour du 29 novembre 2013.